

Gestion des arrêts de travail et des accidents du travail: des outils pour faciliter la vie des employeurs

8 décembre 2022

Une offre de service en constante adaptation

Au cours de l'année 2022, la CPAM du Rhône a renforcé son offre de service à destination des employeurs au travers de :

- webinaires
- et d'accompagnements personnalisés auprès d'employeurs pour accompagner le recours aux téléservices et augmenter le taux de fiabilité des flux.

Des webinaires généralistes ou sur des thèmes d'actualité :

- Bonne pratiques en DSN
- Entrée en DSN de la fonction publique
- Temps partiel thérapeutique
- Congé paternité
- e-DAT
- QRP



55

Webinaires ou ateliers réalisés entre le 1^{er} janvier et le 31 octobre.

2401

participants

93,73%

Taux de dématérialisation en DSN / DSIJ

Le risque professionnel

Des téléservices à disposition des employeurs pour assurer le suivi et faciliter les démarches:

- e-DAT - La déclaration en ligne des accidents de travail

3 bonnes raisons :

- 1) Sécurisé : garantie la sécurisation des échanges, 3 accusés de réception
- 2) Rapide et économique : service 2 en 1 et 48 h sans lettre recommandée
- 3) Qualité : exhaustivité des informations, possibilité de joindre des documents.



- QRP - Questionnaire Risques Professionnels

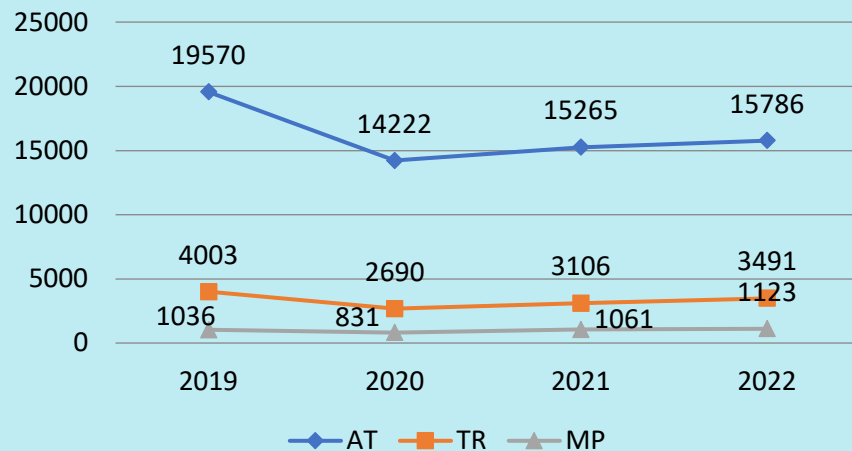
3 bonnes raisons :

- 1) Consulter, compléter et télécharger le dossier de manière dématérialisée
- 2) Accéder et traiter l'ensemble des dossiers de vos salariés en un point unique
- 3) Etre alerté tout au long de l'instruction des différentes échéances du dossier et des informations fournies par le salarié durant le contradictoire



Evolution 2019 - 2022 sur la période janvier - septembre

Nombre de dossiers reconnus



Le risque maladie, maternité et paternité

Des téléservices enrichis permettant de faciliter la vie des employeurs :

- **Le signalement d'évènements via la DSN**

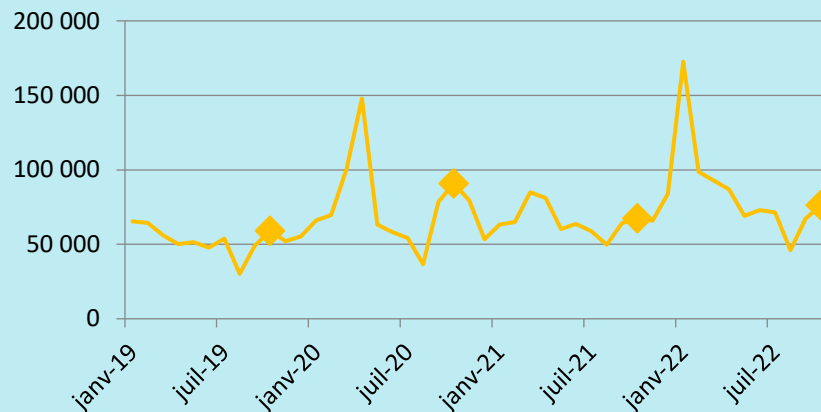
Elle permet de saisir le motif de l'arrêt, le dernier jour de travail, la date de fin prévisionnelle et les dates de subrogation. Les éléments de rémunération, les heures réelles travaillées, les salaires sont récupérés automatiquement de vos DSN mensuelles.

- **L'attestation de salaire à temps partiel thérapeutique**

- **L'attestation de salaire pour le versement des IJ - DSIJ**

- **NOUVEAUTE** : **Le compte entreprise permettant notamment de déposer des pièces jointes nécessaires aux règlements des IJ** (dont le tableau de fractionnement pour les congés paternité)

Evolution 2019 - 2022 des prescriptions d'arrêt de travail - Janvier 2019 - octobre 2022



Pour en savoir plus

La page LinkedIn de la CPAM du Rhône pour retrouver les dates des webinaires.

Le site Ameli Employeur : <https://www.ameli.fr/rhone/entreprise>

La newsletter 3 minutes entreprises :
<https://www.carsat-ra.fr/home/nous-connaître/nos-newsletters/3-minutes--la-newsletter-pour-les-entreprises.html>

Le site net-entreprise :
<https://www.net-entreprises.fr/>



D'autres nouveautés à venir en 2023 :

La déclaration du temps partiel thérapeutique disponible en DSN

Enrichissement de l'offre télé-services dans le compte entreprise

Une offre évolutive de webinaires thématiques

Une présence renforcée auprès des entreprises.

Picto

